

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3055

présenté par

M. Villedieu, Mme Sabatini, M. Giletti, Mme Florence Goulet, Mme Jaouen, M. Grenon,
Mme Robert-Dehault, M. Boccaletti, Mme Pollet, M. Chenu, Mme Menache,
M. Taché de la Pagerie, M. Rambaud, M. Mauvieux, M. Cabrolie, M. Beaurain,
Mme Mathilde Paris, M. Guitton, Mme Lechanteux, Mme Cousin, M. Meurin, M. Muller,
Mme Levavasseur, M. Frappé, M. Ballard, Mme Auzanot, Mme Ranc, M. de Fournas, M. Blairy,
Mme Lelouis, M. Meizonnet, M. Ménagé, M. Gillet, M. Bovet et M. Schreck

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.